

Projet pédagogique

Service Jeunesse Activados



Approuvé par décision du Conseil communautaire n° CS

TABLE DES MATIERES :

<u>1. Présentation générale de la structure</u>	<u>3</u>
1.1 Contexte	3
1.2 Capacité d'accueil	3
1.3 Agrément	3
1.4 Périodes d'ouverture	3
1.5 Journée type *	4
1.6 Organisation des inscription et réservations	4
a) Les inscriptions	4
b) Réservations et informations	4
1.7 Coordonnées	5
<u>2. Projet éducatif de l'organisateur</u>	<u>6</u>
<u>3. Objectifs du projet annuel</u>	<u>7</u>
3.1 Projet artistique collectif : création d'une fresque	8
<u>4. La place des familles</u>	<u>9</u>
<u>5. Communication</u>	<u>10</u>
<u>6. L'équipe d'animation</u>	<u>11</u>
6.1 Les missions du directeur ou du directeur adjoint	12
6.2 Les missions de l'animateur	12
<u>7. Les règles de vie</u>	<u>13</u>
7.1 De l'équipe d'animation	13
a) En journée d'animation	13
b) En séjour	13
<u>8. Evaluations</u>	<u>15</u>
8.1 Des projets d'animations	15
a) Avec les jeunes	15
b) Avec les familles	15
c) Avec les élus et les partenaires institutionnelles	16
d) Dans le cadre du PLUSF	17
8.2 Du projet pédagogique	18
<u>9. Annexes</u>	<u>Erreur ! Signet non défini.</u>
9.1 Projet éducatif	<u>Erreur ! Signet non défini.</u>
9.2 Projet fresque	<u>Erreur ! Signet non défini.</u>
9.3 Prévention des violences sexistes et sexuelles	<u>Erreur ! Signet non défini.</u>
9.4 Règlement intérieur	<u>Erreur ! Signet non défini.</u>
9.5 Fiche de recueil d'une information préoccupante	<u>Erreur ! Signet non défini.</u>

1. Présentation générale de la structure

1.1 Contexte

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie se situe en milieu rural, au sud-est de la Vendée. Elle comporte 14 communes et compte près de 15 931 habitants sur son territoire, avec de nombreuses petites communes de moins de 1 000 habitants.

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie propose des animations jeunesse à la journée et des séjours d'été pour les adolescents âgés de 11 ans révolus à la veille de leurs 18 ans grâce au dispositif « ACTIV'ADOS ».

Les atouts de ce territoire sont divers :

- Il existe un fort dynamisme associatif.
- La population, notamment adolescente, est très dynamique entre autres grâce à l'activité des foyers de jeunes et à l'implantation de deux collèges agissant comme de véritables pôles de rencontres.

Néanmoins :

- Le territoire intercommunal est quelque peu éloigné des structures de loisirs et culturelles présentes dans la région.
- Les communes ne peuvent développer en autonomie la mise en place d'actions jeunesse et le transport des jeunes.
- Les revenus de la population locale sont modestes.

D'autre part,

Les jeunes des communes du territoire sont en demande d'activités de loisirs pendant leur temps libre, notamment les plus jeunes d'entre eux. En effet, l'entrée et la prise de responsabilité dans les clubs de jeunes débutent en moyenne à partir de l'âge de 16 – 17 ans. De plus, la région attire chaque année de nouvelles familles, accroissant ainsi cette demande.

1.2 Capacité d'accueil

Le service jeunesse accueille au maximum 36 jeunes de 11 à 17ans révolus.

1.3 Agrément

Le service jeunesse est agréé auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et reçoit un récépissé sur les différentes périodes d'activités de l'année 2026/2027 sous le n° 0850262CL000224-25

1.4 Périodes d'ouverture

Les journées d'animations se déroulent durant les vacances scolaires d'hiver, printemps et automne, exceptés les jours fériés. Le service jeunesse est fermé durant les vacances de fin d'année et le mois d'août.

1.5 Journée type *

- 8h00 - 10h00 : convoyage “aller” des jeunes de leurs communes vers les activités
- 10h00 - 12h30 : temps d’activité de loisirs ou d’activité de création et/ou de découverte
- 12h30 - 14h00 : temps du repas, jeux divers, temps libres pour les jeunes
- 14h00 - 16h00 : temps d’activité de loisirs ou d’activité de création et/ou de découverte
- 16h00 - 17h00 : temps de goûter
- 17h00 - 18h00 : convoyage “retour” des jeunes vers leurs communes

**les horaires spécifiés ci-dessus sont susceptibles d’être modifiés en fonction du type d’animations proposées. Des journées d’animation du soir pourront être proposées entre 14h00 et 0h00.*

1.6 Organisation des inscription et réservations

a) Les inscriptions

Les inscriptions permettent aux familles d’inscrire les enfants aux activités via un formulaire Framafoms posté sur le Site Internet de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie. Cette étape sert à savoir quels enfants participeront aux activités et à organiser les groupes.

Etape	Période	Action
Ouverture des inscriptions	Mercredi (3 semaines avant les vacances) à 13h	Début des inscriptions en ligne sur Framafoms
Fermeture des inscriptions	Lundi (2 semaines avant les vacances) à 9h	Fin des inscriptions
Liste provisoire	Mercredi suivant (2 semaines avant les vacances) à 14h30	Envoi aux familles de la 1 ^{ère} liste des inscrits
Modifications / annulations possibles	Du mercredi au Lundi suivant	Possibilité de modifier ou annuler une inscription
Liste définitive	Mardi (1 semaine avant les vacances)	Envoi de la liste définitive aux familles

b) Réservations et informations

Les réservations concernent l’organisation des journées d’animation. Une fois les inscriptions terminées, les familles reçoivent toutes les informations importantes pour le bon déroulement des activités.

Etape	Période	Action
Informations importantes	Jeudi (5jours avant les vacances)	Envoie des horaires, lieux et informations nécessaires aux familles.

1.7 Coordonnées

Pour toute demande de renseignements complémentaires ou pour procéder à une inscription, vous pouvez contacter :



La Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, Les sources de la Vendée - 85120 Terval



Accueil : 02.51.69.61.43

Animatrice référente : 06 35 32 44 88



Accueil : accueil@ccplc.fr

Animatrice référente : ados@ccplc.fr



Site Internet : <https://www.pays-chataigneraie.fr/activados-pour-les-11-17-ans/>

2. Projet éducatif de l'organisateur

Le projet éducatif de territoire est un document de référence qui vise à organiser et structurer l'action éducative et extrascolaire sur un territoire donné. Il repose sur la mobilisation de différents acteurs : collectivités, écoles, associations, familles, et partenaires éducatifs.

Il a pour finalité de renforcer la cohérence des parcours éducatifs des enfants et des jeunes, tout en prenant en compte les besoins des familles et en favorisant la coopération entre les acteurs du territoire.

Les principes fondamentaux

Le projet s'appuie sur trois principes essentiels :

- L'égalité d'accès des familles aux services sur l'ensemble du territoire
- La définition d'objectifs d'accueil communs à toutes les structures
- La solidarité financière entre les communes du territoire

Les objectifs généraux

Six objectifs structurent l'action éducative :

- Garantir un mode de garde accessible à tous
- Offrir un espace d'accueil sécurisé et sain
- Proposer un lieu de prévention et de communication
- Assurer un espace éducatif favorisant la socialisation
- Développer des espaces de loisirs adaptés aux enfants
- Garantir un cadre professionnel de qualité pour les équipes

Les axes d'intervention

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, dix axes prioritaires sont définis :

- Éveiller les enfants à la culture
- Développer la créativité
- Accueillir les enfants dans un environnement sain et sécurisé
- Assurer l'accessibilité de tous à la structure
- Former les enfants à la citoyenneté
- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Promouvoir des actions de prévention
- Favoriser la socialisation de l'enfant
- Développer la communication interne et externe de l'accueil de loisirs
- Promouvoir le bien-être physique des enfants

Le Projet Éducatif de Territoire est présenté en annexe du projet pédagogique.

3. Objectifs du projet annuel

Période	Thèmes abordés	Objectifs pédagogiques
Automne – Octobre 2026	Semaine 1 : Santé mentale & bien-être adolescent (gestion des émotions, estime de soi, relaxation, échanges) Semaine 2 : Expression, relations et cohésion de groupe (jeux coopératifs, escape game, création vidéo/podcast, débats)	· Favoriser le bien-être et l'équilibre des jeunes · Développer l'estime de soi et la confiance · Permettre l'expression des émotions et la parole · Développer l'écoute et l'empathie · Renforcer la cohésion de groupe · Encourager la coopération et le vivre-ensemble
Hiver – Février 2027	Semaine 1 : Égalité filles-garçons / femmes-hommes (débats, jeux, stéréotypes, médias) Semaine 2 : Engagement citoyen et expression (théâtre forum, affiches, vidéos, projets collectifs)	· Sensibiliser à l'égalité et contre les discriminations · Développer l'esprit critique des adolescents · Favoriser le respect et l'inclusion · Encourager la prise de parole et l'argumentation · Développer l'engagement et la responsabilité · Favoriser la mixité et la coopération
Printemps – Avril 2027	Semaine 1 : Nature, environnement et découverte du territoire (randonnée, orientation, biodiversité, clean walk) Semaine 2 : Développement durable et éco-projets (jardin, recyclage, fabrication, défis zéro déchet, projets collectifs)	· Sensibiliser à la protection de l'environnement · Développer l'autonomie et la responsabilisation · Favoriser la coopération autour de projets concrets · Encourager l'éco-citoyenneté · Valoriser le territoire · Développer l'observation et la curiosité
Été – Juillet 2027	Semaine 1 : Aventure, jeux et vie collective (olympiades, défis sportifs, escape game extérieur) Semaine 2 : L'eau, loisirs et sensibilisation + projet artistique (jeux aquatiques, activités autour de l'eau, participation à la création d'une fresque)	· Sensibiliser à la préservation de l'eau · Développer la coopération et la vie collective · Favoriser le plaisir et les loisirs éducatifs · Encourager la créativité et l'expression artistique · Renforcer l'autonomie et la participation des jeunes

3.1 Projet artistique collectif : création d'une fresque

Tout au long de l'année, un projet artistique est mené avec les jeunes autour de la création d'une fresque murale à la piscine intercommunale, en collaboration avec un artiste graffeur professionnel. Ce projet permet aux adolescents de découvrir le street art et de participer à une réalisation collective visible sur le territoire.

Les jeunes seront accompagnés à chaque étape : découverte de la discipline, réflexion sur le visuel, conception puis réalisation de la fresque. Des temps d'échange et de création collective seront organisés avec l'appui du graffeur, qui apportera son expertise artistique et technique.

Ce projet vise à favoriser la créativité, l'expression personnelle, la coopération et l'engagement des jeunes dans une démarche collective et valorisante.

Le projet est détaillé en annexe du projet pédagogique.

4. La place des familles

Les familles occupent une place essentielle au sein du service jeunesse Activados. Elles sont reconnues comme des partenaires éducatifs à part entière, contribuant à la cohérence entre le cadre familial et les actions menées au sein de la structure. Le lien avec les familles est indispensable afin d'accompagner au mieux les adolescents dans leur parcours.

Tout au long de l'année, une communication régulière est mise en place afin de tenir les familles informées des projets, des activités et des temps forts du service jeunesse. Les échanges se font de manière directe lors des temps d'accueil (arrivées et départs des jeunes), ainsi qu'à travers différents supports de communication (mails, affichages, informations transmises par la structure). Des échanges téléphoniques sont également réalisés lorsque cela est nécessaire.

Des rencontres avec les familles sont organisées lors de la présentation des projets. Dans le cadre du projet de fresque à la piscine intercommunale, un temps de présentation de l'avancée du projet et une restitution finale seront proposés afin de permettre aux familles de découvrir le travail réalisé par les jeunes et d'échanger avec l'équipe d'animation.

Une attention particulière est portée à la relation de confiance entre l'équipe d'animation et les familles. Dans ce cadre, des retours sont transmis aux familles concernant la participation des jeunes, leur implication dans les activités et leur comportement au sein du groupe. Ces échanges permettent d'adapter l'accompagnement si nécessaire et de garantir un suivi éducatif cohérent. À la fin de chaque journée d'animation, les familles reçoivent également un retour en images, sous forme de photos de la journée, afin de valoriser les activités réalisées et de partager les temps forts vécus par les jeunes.

Les familles transmettent également leurs retours, leurs observations et leurs questionnements concernant leur enfant. Ces éléments sont pris en compte dans le suivi quotidien et dans l'organisation des activités. À la fin de chaque période de vacances scolaires, un questionnaire est envoyé aux familles afin de recueillir leur avis. Celui-ci permet d'identifier ce qui est satisfaisant et les points à améliorer, dans une démarche d'évolution continue du service.

Ainsi, la place des familles est essentielle dans le fonctionnement du service jeunesse, tant dans le suivi quotidien que dans la valorisation des projets collectifs portés par les jeunes.



5. Communication

La communication avec les familles est organisée de manière régulière et structurée afin de garantir une information claire et accessible sur l'ensemble des actions du service jeunesse.

- **Les programmes d'activités**

Les programmes d'activités présentent l'ensemble des animations proposées pendant les vacances scolaires. Ils permettent aux familles de connaître les activités prévues et d'organiser la participation des jeunes. Ces programmes sont publiés sur le site internet de la Communauté de communes et sont diffusés environ trois semaines avant chaque période de vacances. Cette diffusion permet aux familles d'anticiper l'organisation et de préparer les inscriptions.

- **Les réservations pour les sorties durant les vacances scolaires**

Les réservations concernent uniquement les sorties organisées pendant les vacances scolaires. Elles correspondent à une démarche d'inscription nécessaire pour certaines activités spécifiques, notamment celles impliquant un nombre de places limité ou une organisation particulière (transport, réservation extérieure, etc.). Les informations relatives aux sorties sont transmises aux familles par mail environ un mois et demi avant chaque période de vacances. Elles précisent les modalités d'inscription et d'organisation. Ces informations sont également disponibles sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie afin de garantir une diffusion large et accessible à toutes les familles.

- **Les réservations pour les séjours**

Concernant les séjours, les informations sont communiquées aux familles début mai afin de présenter le programme, les modalités d'organisation et les conditions d'inscription. Les réservations sont ensuite ouvertes à la fin du mois de mai.

Une rencontre est organisée mi-juin avec les jeunes inscrits et leurs familles. Ce temps d'échange permet de répondre aux différentes questions, de présenter le déroulement du séjour et de rassurer les familles sur les aspects organisationnels et pédagogiques.

- **La facturation**

La facturation est réalisée à la fin de chaque période de vacances scolaires. Les familles sont informées de l'édition de leur facture par courrier (avis de sommes à payer).

Le règlement s'effectue directement auprès du Trésor public selon les modalités indiquées.



6. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation du service jeunesse Activados est un élément essentiel du fonctionnement de la structure. Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et veille à proposer un accueil sécurisant, bienveillant et adapté aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

L'équipe est composée de personnels permanents et d'animateurs temporaires qui interviennent sur les différentes périodes de vacances scolaires. Tous les animateurs sont diplômés dans le domaine de l'animation (BAFA ou équivalent). Cette organisation permet d'assurer à la fois une continuité dans le fonctionnement et un renouvellement des équipes selon les périodes.

Elle est composée de :

- **La directrice et animatrice référente** : Marion Suaud
- **Des animateurs temporaires diplômés**, présents sur les vacances scolaires

Chaque membre de l'équipe participe à la mise en place des activités et des projets. Le travail se fait en équipe afin d'assurer la cohérence des actions et de répondre aux besoins des jeunes.

L'équipe d'animation accompagne les adolescents dans leurs projets, favorise leur autonomie, leur prise d'initiative et leur participation à la vie du service. Elle veille à instaurer un climat de confiance basé sur le respect, l'écoute et la bienveillance.

Des temps de préparation, d'organisation et de bilan sont réalisés régulièrement afin de préparer les activités, d'échanger sur les pratiques et d'améliorer les projets proposés.

Enfin, l'équipe est attentive au respect des règles de vie et à la sécurité des jeunes, tout en garantissant un cadre éducatif adapté au public adolescent.



6.1 Les missions du directeur ou du directeur adjoint

Le directeur ou directeur adjoint du service jeunesse est garant du bon fonctionnement de la structure, tant sur le plan administratif, organisationnel que pédagogique. Il veille à la sécurité des jeunes et à la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique. Il coordonne l'équipe d'animation et assure le lien avec les partenaires et les familles.

- Assurer la gestion administrative du service (inscriptions, réservations, facturation)
- Organiser le suivi des transports, sorties, séjours et intervenants
- Gérer les achats de matériel nécessaire aux activités et projets
- Assurer la communication auprès des familles
- Élaborer et suivre les plannings de l'équipe d'animation
- Coordonner les projets et le rétroplanning des périodes
- Réaliser les déclarations réglementaires (TAM)
- Être garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes
- Co-construire et mettre en œuvre le projet pédagogique avec l'équipe
- Encadrer et accompagner l'équipe d'animation
- Développer les partenariats locaux
- Évaluer les actions menées et rendre compte à la collectivité
- Être garant de la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et du respect du cadre de vie
- S'assurer de la mise en place d'un environnement sécurisé, respectueux et inclusif pour tous les jeunes

6.2 Les missions de l'animateur

L'animateur accompagne les jeunes au quotidien dans leurs activités et leurs projets. Il contribue à leur épanouissement, à leur autonomie et à la dynamique de groupe. Il participe à la mise en œuvre du projet pédagogique et veille à proposer un cadre sécurisant et bienveillant.

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Proposer et animer des activités adaptées aux 11-17 ans
- Accompagner les jeunes dans leurs projets et favoriser leur autonomie
- Créer une relation de confiance basée sur le respect et l'écoute
- Favoriser la participation des jeunes à la vie du service
- Participer à l'accueil des jeunes et aux échanges avec les familles
- Participer aux temps de repas et à la vie quotidienne
- Travailler en équipe lors des réunions et temps de préparation
- Adapter les activités au groupe et aux situations
- Être force de proposition dans les projets
- Contribuer au respect des règles de vie et au vivre-ensemble
- Adopter une posture professionnelle adaptée au public adolescent
- Être attentif à la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS)
- Garantir un cadre respectueux, bienveillant et sécurisant
- Alerter l'équipe de direction en cas de situation préoccupante

7. Les règles de vie

7.1 De l'équipe d'animation

Les règles de vie de l'équipe d'animation garantissent un cadre de travail cohérent, sécurisé et adapté au fonctionnement du service jeunesse. Elles assurent une organisation efficace et un accompagnement éducatif de qualité. Elles s'appliquent différemment selon les temps d'intervention : les journées d'animation et les séjours.

a) En journée d'animation

Lors des journées d'animation, l'équipe intervient sur des temps encadrés ou en autonomie avec les jeunes. L'organisation repose sur une présence éducative adaptée et une bonne coordination entre les animateurs.

- Le téléphone portable personnel est utilisé uniquement pendant les temps de pause ou en cas de nécessité professionnelle
- L'équipe s'organise pour assurer une présence adaptée selon les activités (temps encadrés ou temps en autonomie)
- Les informations concernant les jeunes sont partagées avec l'ensemble de l'équipe et la direction
- Les temps de préparation, de réunion et de bilan permettent d'assurer la cohérence des actions éducatives
- Le matériel et les espaces sont préparés, vérifiés et sécurisés avant et après utilisation
- L'équipe adopte une posture professionnelle basée sur le respect, l'écoute, la bienveillance et la vigilance éducative
- Les décisions éducatives sont prises en équipe ou en lien avec la direction
- Les désaccords professionnels sont exprimés en équipe dans un cadre constructif
- L'équipe respecte les horaires et assure la continuité du service
- Chaque animateur participe activement à la dynamique collective et à l'organisation des activités
- L'entraide et la solidarité entre animateurs sont essentielles au bon fonctionnement du service

b) En séjour

Lors des séjours, le fonctionnement est différent car les jeunes et l'équipe vivent ensemble sur plusieurs jours. Cela implique une organisation plus continue et une vigilance renforcée.

- L'équipe assure une présence éducative continue auprès des jeunes (vie quotidienne, activités, temps informels)
- Chaque animateur est référent d'un groupe d'environ 8 jeunes, ce qui permet un suivi individualisé et une meilleure gestion de la vie collective
- La communication entre membres de l'équipe est permanente afin d'assurer la cohérence du groupe
- Le respect des règles de vie collective est rappelé et accompagné tout au long du séjour
- La sécurité des jeunes est une priorité permanente, notamment lors des déplacements et des temps de vie quotidienne
- Les temps de réunion d'équipe sont organisés chaque jour, souvent en fin de journée après le coucher des jeunes, afin de faire le point sur la journée et préparer la suivante
- L'équipe veille à adopter une attitude exemplaire en permanence (langage, comportement, posture)

- La gestion de la vie quotidienne (repas, hygiène, sommeil) fait partie intégrante de l'accompagnement éducatif
- Les décisions sont prises collectivement et rapidement en fonction des situations vécues
- L'entraide et la cohésion d'équipe sont indispensables au bon déroulement du séjour

7.2 Du groupe

Les règles de vie du service jeunesse ont pour objectif de garantir un cadre sécurisant, respectueux et convivial pour l'ensemble des jeunes. Elles permettent de favoriser le vivre-ensemble, la coopération et le bon déroulement des activités. Elles sont définies par l'équipe d'animation à partir du fonctionnement de la structure, de l'expérience professionnelle et des besoins des jeunes.

Elles sont expliquées aux jeunes en début de période lors des temps d'accueil. Un échange est réalisé afin de s'assurer de leur compréhension et de favoriser leur adhésion. Lors des temps d'échanges, certaines règles peuvent être ajustées en fonction des besoins du groupe afin de renforcer l'implication des jeunes. Elles sont également rappelées régulièrement et affichées au sein de la structure.

- Le respect est une règle fondamentale : respect des autres jeunes, des adultes, des lieux et du matériel
- Chaque jeune s'engage à adopter un langage et un comportement respectueux au sein du groupe
- Les consignes données par l'équipe d'animation doivent être respectées afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement des activités
- Les jeunes participent à la vie collective dans une dynamique de groupe (activités, projets, temps de vie quotidienne)
- Le téléphone portable est utilisé uniquement sur les temps autorisés par l'équipe d'animation
- En cas de conflit ou de difficulté, les jeunes doivent en informer un adulte afin de trouver une solution adaptée
- Les règles de sécurité doivent être respectées lors des activités, des sorties et des déplacements
- Lors des temps en petits groupes, un téléphone est mis à disposition afin de rester en lien avec l'équipe d'animation
- Toute attitude violente, discriminatoire ou irrespectueuse n'est pas acceptée
- Les jeunes sont encouragés à être acteurs de la vie du service jeunesse et à s'impliquer dans les projets



8. Evaluations

8.1 Des projets d'animations

L'objectif du suivi et de l'évaluation des projets d'animation est d'assurer une amélioration continue des pratiques professionnelles et de garantir la qualité de l'accueil proposé aux jeunes.

Cette évaluation est réalisée à différents niveaux : auprès des jeunes, des familles, de l'équipe d'animation, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels. Elle permet d'ajuster les actions mises en place en fonction des besoins repérés et des retours recueillis.

a) Avec les jeunes

L'évaluation des actions menées avec les jeunes constitue un élément essentiel du projet pédagogique. Elle permet d'ajuster les pratiques de l'équipe d'animation, de prendre en compte les besoins des jeunes et de favoriser leur participation active à la vie du service jeunesse Activados.

Objectifs :

- Permettre aux jeunes d'exprimer leur avis sur les activités proposées (points positifs et axes d'amélioration)
- Adapter les animations en fonction de leurs besoins, envies et rythmes
- Favoriser leur implication dans l'évaluation et l'évolution des projets
- Développer leur esprit critique et leur capacité à s'exprimer

L'évaluation est réalisée de manière régulière, à travers des temps d'échanges informels ou organisés. Les outils d'évaluation sont choisis et adaptés chaque jour en concertation entre les jeunes et l'équipe d'animation (discussion, vote, émoticônes, débats, etc.).

Les temps de bilan avec les jeunes sont réalisés chaque jour au moment du goûter, en fin d'après-midi, afin de recueillir leurs ressentis sur les activités de la journée.

Les temps de réunion d'équipe sont organisés chaque jour à la fin de l'activité afin d'analyser les retours des jeunes et d'ajuster les animations suivantes.

Les retours des jeunes sont ensuite partagés en équipe lors de ces réunions quotidiennes, afin d'adapter les futures activités et de faire évoluer les projets proposés.

Des fiches bilan sont transmises aux jeunes après chaque période de vacances afin de favoriser le retour d'expérience et de recueillir leurs propositions d'amélioration.

b) Avec les familles

L'objectif est de renforcer le lien entre l'équipe d'animation et les familles, tout en favorisant une meilleure compréhension du fonctionnement du service jeunesse, elle permet de recueillir les retours des familles afin d'adapter au mieux les actions proposées aux jeunes.

Objectifs :

- Renforcer le lien entre l'équipe et les familles
- Favoriser leur participation à la vie du service
- Recueillir leurs retours afin d'améliorer les actions mises en place
- Développer une communication régulière et transparente

Le lien avec les familles est assuré principalement lors des temps d'accueil (arrivées et départs), à travers des échanges directs avec l'équipe d'animation. Des supports de communication sont également utilisés, tels que les mails, les affichages ou les informations transmises lors des temps forts.

Après chaque sortie, les familles reçoivent un retour en images de la journée sous forme de photos, afin de leur permettre de suivre les activités vécues par leurs enfants et de renforcer le lien avec le service.

Les retours des familles sont pris en compte par l'équipe d'animation et partagés lors des temps de réunion afin d'adapter les pratiques et les projets.

Concernant les séjours avec hébergement, une réunion est organisée mi-juin avec les jeunes sélectionnés et leurs familles. Ce temps d'échange permet d'apporter des informations complémentaires, de présenter le déroulement du séjour et de répondre aux questions et besoins des familles.

Enfin, une rencontre annuelle est mise en place lors de la journée de fin de l'été sous la forme d'un temps convivial (pot de convivialité). Ce moment permet d'échanger avec les familles et les jeunes sur le bilan de l'année écoulée et de présenter les perspectives pour l'année suivante.

c) Avec les élus et les partenaires institutionnelles

L'évaluation menée avec les élus et les partenaires institutionnels s'inscrit directement dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire. Elle permet de garantir la cohérence globale du projet jeunesse avec les orientations éducatives définies à l'échelle du territoire.

Elle contribue ainsi au respect des objectifs du Projet Éducatif de Territoire, notamment : garantir un accueil de qualité et accessible à tous, assurer la cohérence des actions éducatives, développer des actions de prévention et de socialisation, et adapter les projets aux besoins des jeunes et des familles.

Cette évaluation est pilotée par la direction, en lien avec l'équipe d'animation qui transmet les observations issues du terrain. Les élus de la collectivité ainsi que les partenaires institutionnels (CAF, services départementaux, etc.) sont associés afin de croiser les analyses et de garantir une vision partagée du fonctionnement du service.

Les projets sont présentés et suivis dans le cadre du Pôle Qualité de Vie communautaire, permettant aux élus d'assurer un suivi régulier des actions et de vérifier leur cohérence avec les orientations du Projet Éducatif de Territoire. Des bilans intermédiaires sont également réalisés lors des réunions de ce pôle. L'évaluation s'appuie sur différents outils tels que des réunions de bilan, des indicateurs quantitatifs (fréquentation, participation) et des indicateurs qualitatifs (retours des jeunes, des familles et observations de l'équipe). L'ensemble de ces éléments permet d'identifier les points forts et les axes d'amélioration afin d'ajuster le projet pédagogique et les actions menées.

Un bilan général est réalisé une fois par an, au mois de janvier, afin d'analyser l'ensemble des actions menées et d'évaluer leur cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire, ainsi que de définir les perspectives d'évolution pour l'année suivante.

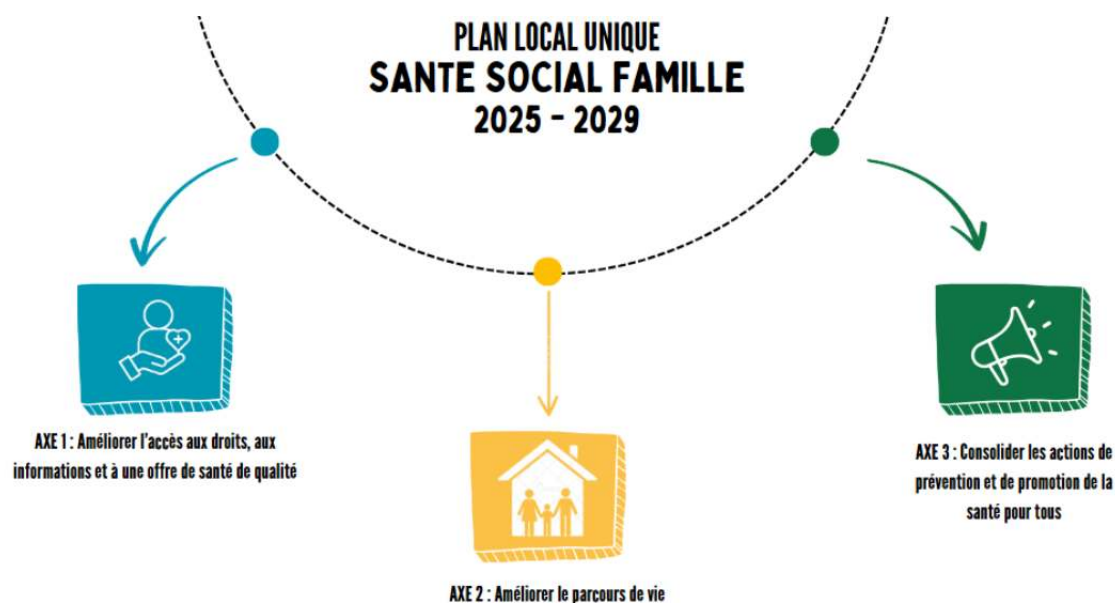
d) Dans le cadre du PLUSSF

Dans le cadre du Plan Local Santé Social Famille (PLUSSF) du territoire de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, l'évaluation des projets d'animation du service jeunesse Activados s'inscrit dans une démarche de cohérence territoriale et d'amélioration continue des actions éducatives.

Cette évaluation a pour objectifs d'analyser la pertinence des projets d'animation au regard des besoins des jeunes et des familles, de vérifier la cohérence des actions avec les orientations du PLUSSF, d'évaluer l'impact des activités sur le public accueilli, ainsi que de s'assurer de l'adéquation entre les objectifs fixés et les résultats observés. Elle permet également d'identifier les points forts et les axes d'amélioration, d'adapter les pratiques professionnelles, de renforcer la qualité de l'accueil et de favoriser la coopération avec les partenaires du territoire, dans une logique d'amélioration continue.

Elle s'appuie sur différents outils d'évaluation : observations de l'équipe d'animation, échanges avec les jeunes et les familles, retours des partenaires locaux, ainsi que des temps de concertation en équipe. Ces éléments permettent de croiser les analyses et d'avoir une vision globale des actions menées.

Les informations recueillies sont ensuite analysées collectivement afin d'ajuster les projets d'animation, de faire évoluer les pratiques professionnelles et de proposer des actions toujours plus adaptées aux besoins du public. Cette démarche contribue à renforcer la qualité de l'accueil, le lien avec les familles et les partenaires, et à inscrire le service jeunesse dans une dynamique de développement social local portée par le PLUSSF.



8.2 Du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique du service jeunesse Activados constitue un élément essentiel permettant de garantir la cohérence, la qualité et l'évolution des actions menées tout au long de l'année. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à adapter les pratiques professionnelles aux besoins des jeunes accueillis et aux orientations du service.

Cette évaluation est réalisée de manière collective, en lien avec l'équipe d'animation et la direction. Elle s'appuie sur les observations de terrain, les retours des jeunes et des familles, ainsi que les échanges avec les partenaires institutionnels. Elle permet de vérifier l'atteinte des objectifs fixés en début de projet et d'identifier les éventuels écarts entre les intentions pédagogiques et les actions réellement mises en œuvre.

Elle vise à :

- Vérifier la cohérence entre les actions menées et les objectifs du projet pédagogique
- Évaluer la qualité des activités proposées et leur impact sur les jeunes
- Adapter les pratiques professionnelles en fonction des besoins repérés
- Améliorer le fonctionnement global de la structure
- Faire évoluer le projet pédagogique pour les années suivantes

Les informations recueillies lors des différents temps d'évaluation (réunions d'équipe, bilans de période, échanges informels) sont analysées afin d'ajuster les projets d'animation et d'améliorer en continu la qualité de l'accueil. Un bilan général est réalisé une fois par an afin d'effectuer une analyse globale du fonctionnement du service jeunesse, des actions menées et des objectifs atteints.

Ainsi, l'évaluation du projet pédagogique permet de donner du sens aux actions menées, de valoriser le travail de l'équipe et de garantir un accompagnement éducatif cohérent et adapté aux besoins des jeunes et de répondre au projet éducatif du territoire.

